

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/SA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

FEB 21 1979

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/89

S/13093

16 février 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-quatrième session

Point 46 de la liste préliminaire^x

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE

RENFORCEMENT DE LA SECURITE

INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE

Trente-quatrième année

Lettre datée du 16 février 1979, adressée au Secrétaire général par le
représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour votre information, le mémoire du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam relatif à l'intensification des activités armées menées par les autorités chinoises à la frontière du Viet Nam et sur leurs préparatifs frénétiques de guerre contre le Viet Nam, et vous prie de bien vouloir le faire distribuer en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

^x A/34/50.

ANNEXE

Mémoire daté du 14 février 1979, émanant du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, et traitant de l'intensification des activités armées menées par les autorités chinoises à la frontière du Viet Nam et de leurs préparatifs frénétiques de guerre contre le Viet Nam

La frontière qui sépare le Viet Nam et la Chine a été délimitée dans les traités signés en 1887 et 1895 entre le Gouvernement français et la dynastie Tsing (Chine) et a été officiellement tracée.

En 1957-1958, s'inspirant de l'amitié unissant traditionnellement les deux peuples, le Comité central du parti du travail du Viet Nam a convenu avec le Comité central du parti communiste chinois de ne pas modifier la frontière qu'ils avaient héritée de l'histoire, considérant qu'il appartenait aux deux gouvernements de résoudre tous les problèmes territoriaux et frontaliers et préconisant un règlement négocié de tous différends éventuels.

Dans l'esprit de cet accord, des représentants - à divers niveaux - des autorités de la zone frontière sino-vietnamienne se sont entretenus des questions frontalières du ressort des administrations locales. Des contacts et des entretiens sur le problème de la frontière ont également eu lieu entre les représentants des deux gouvernements.

Les Vietnamiens ont, jusqu'à présent, toujours respecté l'accord conclu entre les deux comités centraux et n'ont épargné aucun effort pour contribuer à faire de la frontière sino-vietnamienne une frontière d'amitié.

Mais, poursuivant de sombres machinations, les autorités chinoises violent depuis longtemps déjà l'Accord de 1957-1958 entre les deux comités centraux et ils ont progressivement provoqué des incidents de frontière de plus en plus complexes et de plus en plus graves.

De 1957 à 1977, recourant à des stratagèmes odieux, ils ont empiété sur le territoire vietnamien en plus de 50 points de la frontière et dans les six provinces de Quang Ninh, Lang Son, Cao Bang, Hoang Lien Son, Ha Tuyen et Lai Chau. Il n'est pas question ici des régions sur lesquelles ils avaient assis leur domination avant 1957, au-delà de la frontière historique.

Leurs violations de la souveraineté et du territoire vietnamiens, leurs actions de harcèlement et leurs provocations menées jusqu'en 1973 en plusieurs points de la région frontalière se sont rapidement multipliées depuis 1974 :

1974 : 179 incidents
1975 : 294 incidents
1976 : 812 incidents
1977 : 873 incidents

A/34/89
S/13093
Français
Annexe
Page 2

Sur ces 2 150 incidents, on relève 568 cas de cultures illégales sur des terres vietnamiennes, 1 355 cas de patrouilles armées, 61 cas d'attaques et d'enlèvements de Vietnamiens en territoire vietnamien.

Il est à noter que dès 1955, les Chinois, saisissant l'occasion qui leur en était offerte lorsqu'ils ont aidé le Viet Nam à remettre en état la ligne de chemin de fer reliant Huu Nghi Quan (Porte de l'amitié) à Yen Vien, ont établi à 300 mètres à l'intérieur du territoire vietnamien la jonction ferroviaire qu'ils ont depuis considéré comme un point du tracé de la frontière nationale entre le Viet Nam et la Chine.

Pendant la période citée (1975-1977), des embarcations et des navires chinois ont pénétré à plus de 1 500 reprises dans les eaux territoriales vietnamiennes, s'approchant quelquefois des îles vietnamiennes à une distance de 2 à 5 kilomètres seulement. Un fait grave a été l'attaque des îles vietnamiennes de Hoang Sa (Paracels), le 20 janvier 1974, et leur occupation par des troupes chinoises. Qui plus est, la Chine a émis d'absurdes revendications sur d'autres îles vietnamiennes de la mer Orientale (connue en Occident sous le nom de mer de la Chine orientale).

Exacerbant leur politique d'hostilité contre le Viet Nam, les autorités chinoises ont, depuis 1978, intensifié leurs activités de harcèlement et leurs actions armées à la frontière vietnamienne et ont préparé activement une guerre contre le Viet Nam.

A. LES AUTORITES CHINOISES ONT INCITE LA POPULATION HOA
A PROVOQUER DES TROUBLES DANS LES ZONES FRONTALIERES

Au début de 1978, les Chinois, selon un plan préconçu et machiavélique, ont incité ou obligé des centaines de milliers de Hoas à quitter le Viet Nam pour la Chine, essayant ainsi de provoquer des troubles politiques, sociaux et économiques au Viet Nam. Mettant à profit les caractéristiques géographiques et démographiques de la zone frontalière et recourant à de nombreux procédés de guerre psychologique, ils ont manipulé la population hoa en s'intéressant tout d'abord à celle qui vivait le long de la frontière septentrionale du Viet Nam, puis aux habitants Hoas d'autres provinces et villes vietnamiennes. Des 170 000 Hoas qui ont quitté le Viet Nam pour la Chine, près de 100 000 étaient originaires de la province de Quang Ninh, qui jouxte la région autonome chinoise de Kwangsi.

Par un raffinement de cruauté, après avoir incité ou obligé la population Hoa de diverses provinces à rejoindre la zone frontalière, les autorités chinoises ont fermé les postes frontières, contraignant ainsi cette population, bloquée sur place, à vivre sans abri, dans la détresse et le dénuement. Elles ont ensuite envoyé des agents en territoire vietnamien pour qu'ils se mêlent aux voyous qui se trouvaient parmi la population Hoa, provoquant des désordres et attaquent la population vietnamienne de la région, troublant ainsi la sécurité politique et l'ordre social dans les zones frontalières vietnamiennes.

Le 25 août 1978, un grave incident est survenu à la Porte de l'amitié : alors que des cadres vietnamiens essayaient de persuader la population Hoa bloquée sur place de retourner là où elle vivait auparavant, la partie chinoise, utilisant des haut-parleurs, a excité les voyous qui se trouvaient parmi la population Hoa et a envoyé en territoire vietnamien des centaines de soldats et de policiers chinois en civil qui, munis de barres de fer, de gourdins, de couteaux, etc., ont attaqué les cadres vietnamiens et les gardes-frontière, tuant deux personnes et en blessant 25 autres, dont sept grièvement.

B. LES AUTORITES CHINOISES N'ONT CESSÉ D'INTENSIFIER LEURS
ACTIVITES ARMEES PERPETREES EN VIOLATION DE L'INTEGRITE
TERRITORIALE DU VIET NAM

- Le nombre des incursions armées effectuées par les forces chinoises en territoire vietnamien n'a cessé d'augmenter : il y en a eu 583 en 1978, mais pas moins de 230 pour le seul mois de janvier et les premières semaines de février 1979.

- L'importance de ces incursions le long de la frontière vietnamienne allant de Quang Ninh à Lai Chau n'a cessé de croître. Ces incursions présentent un caractère de plus en plus grave : elles sont passées du harcèlement visant à perturber le travail normal de la population vivant dans les régions frontalières, des opérations d'encerclement et de provocation commises à l'encontre de gardes armés et de miliciens vietnamiens en faction sur le territoire vietnamien à des embuscades, des tirs, des enlèvements de Vietnamiens emmenés en territoire chinois, des raids contre des postes d'observation de la milice et contre des postes frontières vietnamiens.

- Les forces armées chinoises ont pénétré de plus en plus loin à l'intérieur du territoire vietnamien, jusqu'à 5 km au-delà de la frontière. Un exemple en est le raid contre un poste d'observation de la milice vietnamienne, à Ban Lau, province de Hoang Lien Son, survenu le 4 janvier 1979.

- Les effectifs engagés dans ces opérations n'ont cessé d'augmenter. Parfois, des milliers d'hommes, comprenant des troupes régulières, des forces de police et des miliciens, ont participé à des actions du genre de l'attaque de la colline de Chong Mu, dans la province de Cao Bang, le 1er novembre 1978. En une occasion, le 10 février 1979, un bataillon régulier, après une percée de 2 km en territoire vietnamien, a occupé des postes d'observation de la milice vietnamienne dans les zones situées au-delà de la borne 25 dans le village de Thanh Loa, district de Cao Loc, province de Lang Son.

- Un nombre croissant d'armes différentes a été utilisé, allant des armes légères aux mitrailleuses et mortiers lourds. Lors de leur attaque du poste de Xa Ho, occupé par les forces de sécurité armées vietnamiennes du village de Ma Li Chai, district de Phong Tho, province de Lai Chau, le 6 février 1979, les troupes chinoises ont utilisé des mortiers de 82 mm et des canons de 12,7 mm; lors de leur attaque du poste frontière de Ho Pa, dans la zone de Ban May, province de Ha Tuyen, le 8 février 1979, elles ont utilisé des canons sans recul de 75 mm et 85 mm.

- Les forces armées chinoises ont également à maintes reprises, et gratuitement déclenché des tirs d'artillerie lourde, depuis leur territoire, sur des véhicules et des personnes se déplaçant sur des routes vietnamiennes, sur des postes d'observation vietnamiens, des villes et des villages, des chantiers de construction et des chantiers forestiers. On peut citer pour mémoire les tirs d'armes automatiques dirigés contre le hameau de Phai Lau, village de Dong Van, district de Binh Lieu, province de Quang Ninh, le 14 janvier 1979; le bombardement de la ville de Lao Cai, province de Hoang Lien Son, le même jour; les tirs au canon de 12,7 mm dirigés contre le poste frontière de Ta Lung, la sucrerie de Phuc Hoa et le hameau de Hung Long, village de Qui Thuan, district de Quang Hoa, province de Cao Bang, le 2 février 1979. Parfois, les tirs d'armes automatiques et les bombardements ont duré plusieurs jours consécutifs. C'est ainsi que les tirs de mortier de 82 mm et autres armes légères dirigés contre le poste frontière de Tra Linh, province de Cao Bang, et les villages environnants, ont commencé le 10 janvier 1979 pour durer jusqu'à la fin du mois.

- Les pertes en vies humaines et les dégâts matériels ainsi infligés à la population vietnamienne par les autorités chinoises n'ont cessé d'augmenter. Pour le seul mois de janvier 1979 et les premiers jours de février, les forces armées chinoises ont tué plus de 40 civils, miliciens et membres des forces de sécurité vietnamiens, blessé des centaines d'autres personnes et emmené de force en Chine plus de 20 personnes. De nombreux logements civils ont été endommagés. Dans de nombreux endroits de la région frontalière, la vie normale de la population vietnamienne a été et continue d'être gravement perturbée.

- Parallèlement à ces opérations militaires d'une envergure croissante qu'elles ont multipliées le long de la frontière terrestre, les autorités chinoises n'ont pas hésité à violer l'espace aérien et les eaux territoriales du Viet Nam. En 1978, plus de 100 vols ont ainsi été effectués par des avions de combat chinois qui ont fait intrusion dans l'espace aérien vietnamien et on a enregistré 481 violations des eaux territoriales vietnamiennes par des navires chinois se livrant ainsi à des actes de provocation.

C. LES AUTORITES CHINOISES ONT ORDONNE UNE CONCENTRATION MASSIVE DE TROUPES A PROXIMITE DE LA FRONTIERE SINO-VIETNAMAIENNE ET SE SONT PREPAREES AVEC FUREUR A UNE GUERRE CONTRE LE VIET NAM

Après avoir suspendu unilatéralement les pourparlers sur le problème des Hoas (en septembre 1978), les autorités chinoises n'ont cessé d'accélérer les préparatifs de la guerre dans la zone frontalière, où elles ont déployé des forces importantes composées de plusieurs dizaines de divisions d'infanterie et de nombreuses divisions de l'armée de l'air, d'artillerie anti-aérienne et de troupes formées au combat dans la jungle; ces forces sont dotées de grandes quantités d'armes et autre matériel de guerre, dont des avions de combat, des chars et des canons.

Selon une dépêche de l'AFP en provenance de Pékin, datée du 21 janvier 1979, d'importants mouvements de troupes ont eu lieu dans les zones frontalières, mettant en jeu, selon les estimations de sources militaires occidentales à Pékin, de 15 à 17 divisions chinoises, soit un total de 150 000 hommes.

Le 3 février 1979, la BBC a annoncé que la Chine renforçait ses troupes à la frontière sino-vietnamienne où, selon les services de renseignements des Etats-Unis, une vingtaine de divisions chinoises étaient massées.

Dans son numéro daté du 9 février 1979, la Far Eastern Economic Review signalait que la Chine avait déployé quelque 160 000 hommes le long de la frontière sino-vietnamienne, ainsi que 700 avions de combat, dont des bombardiers F9 de fabrication chinoise.

Dans le même temps, la Chine a envoyé dans la zone frontalière de nombreux officiers supérieurs. Selon le Washington Star, le général Yang Te-chin, l'un des généraux les plus expérimentés de l'armée chinoise, qui joue en outre un rôle politique important à Pékin, a été nommé commandant en chef des forces chinoises stationnées le long de la frontière sino-vietnamienne.

A proximité de la frontière vietnamienne, et empiétant même à certains endroits sur le territoire vietnamien, les forces armées chinoises ont creusé des tranchées, construit des fortifications, tout en effectuant de grandes manoeuvres; elles ont en outre contraint les Chinois habitant la zone frontalière à évacuer à l'intérieur du pays. Les forces armées chinoises ont ainsi créé une situation telle que les hostilités pourraient être déclenchées à tout moment à la frontière séparant les deux pays.

Tout en faisant ces préparatifs de guerre, les autorités chinoises ont mobilisé leur gigantesque machine de propagande, du sommet de la pyramide jusqu'à l'échelon local, pour répandre de fausses nouvelles éhontées et des calomnies grossières sur le Viet Nam.

Un certain nombre de dirigeants chinois ont récemment proféré avec impudence des menaces de guerre particulièrement insolentes contre la République socialiste du Viet Nam.

A l'occasion des visites récentes aux Etats-Unis et au Japon, le Premier Ministre chinois Deng Xiao-ping n'a pas hésité à confirmer les informations selon lesquelles la Chine massait des troupes à proximité de la frontière vietnamienne et n'a cessé de tenir des propos arrogants et belliqueux, traduisant le chauvinisme d'un grand pays.

Le 31 janvier 1979, Deng Xiao-ping a déclaré, au cours d'une interview accordée à des journalistes américains : "Le Viet Nam mérite de recevoir une leçon."

A Tokyo, le 7 février 1979, il a déclaré : "Il faut punir le Viet Nam."

Par leur concentration massive de troupes, d'armes et d'autres matériels de guerre, par leurs incursions armées en territoire vietnamien et par leurs menaces de guerre, les autorités chinoises créent actuellement une situation extrêmement dangereuse le long de la frontière séparant la Chine du Viet Nam.

Selon une dépêche de New York de l'Agence ANSA, datée du 23 janvier 1979, les spécialistes de l'Extrême-Orient du Gouvernement des Etats-Unis estiment que d'importantes forces chinoises pourraient envahir le Viet Nam.

Dans son numéro du 28 janvier 1979, l'hebdomadaire américain Newsweek, citant une source proche du Département d'Etat, indiquait que le déploiement accru de forces militaires le long de la frontière sino-vietnamienne donnerait à penser aux populations qu'elles peuvent s'attendre à une intervention plus sérieuse qu'une simple démonstration de puissance.

Nul ne saurait douter de l'extrême gravité des activités armées ordonnées par les autorités chinoises et de leurs menaces arrogantes contre le Viet Nam. Les dirigeants de Pékin ont menacé ouvertement de faire la guerre à un pays indépendant et souverain, et ont revendiqué le droit de faire usage de la force contre la République socialiste du Viet Nam. Ils ont ainsi dévoilé leurs desseins hostiles à l'égard du Viet Nam et leurs ambitions de grande nation expansionniste dans le Sud-Est asiatique.

Le peuple vietnamien et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam dénoncent avec énergie et condamnent sévèrement les menaces de guerre lancées par les autorités chinoises. Leurs agissements téméraires pourraient avoir des conséquences incalculables pour la paix et la stabilité dans le Sud-Est asiatique et dans le monde. Ils vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies, constituent une violation des principes élémentaires du droit international et représentent un grave défi lancé à tous les peuples et pays épris de paix et de justice.

Le peuple vietnamien et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam ont la ferme conviction que les peuples et les gouvernements des pays amis et d'une grande partie de l'opinion publique mondiale apporteront au peuple

A/34/89
S/13093
Français
Annexe
Page 8

vietnamien une solidarité et un soutien accrus et mettront un terme, avant qu'il ne soit trop tard, aux visées et aux agissements belliqueux des autorités de Pékin, les empêchant de mettre la main sur le Viet Nam.

Le peuple vietnamien continue d'attacher le plus grand prix à l'amitié traditionnelle qui l'unit au peuple chinois et de préconiser un règlement négocié de tout différend entre les deux pays. Il est cependant déterminé à défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale sacrée de sa patrie, ainsi que les fruits de son labeur pacifique.

Les autorités chinoises, qui mènent une politique d'hostilité à l'égard du Viet Nam et sont la cause d'une situation extrêmement tendue à la frontière séparant les deux pays, doivent endosser toute la responsabilité de leurs agissements téméraires et dangereux.
